

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

**PROCES VERBAL des délibérations du Conseil
Municipal**

Séance du 28 avril 2014

Date de la convocation : 24.04.2014 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Le 28 avril, à 18h, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame **Nadine BOUTONNET, Maire**, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 24 avril, conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à **l'ordre du jour, ci-après** :

- 1. Comptes administratifs 2013 et affectation des résultats**
 - ✓ Commune
 - ✓ Assainissement
- 2. Comptes de gestion 2013**
 - ✓ Commune
 - ✓ Assainissement
- 3. Détermination des taux des impôts locaux 2014**
 - ✓ Pour la taxe d'habitation,
 - ✓ Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
 - ✓ Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 4. Budget primitif de la commune 2014**
- 5. Budget primitif assainissement 2014**
- 6. Convention avec l'Association Combrailles durables**
- 7. Questions diverses**
 - ✓ CCID

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BRIENT Yves Marie, AGUAY Michelle, MIGNOTTE Pascal, PIRES-BEAUNE Christine, LEBRUN Xavier, DE ABREU Jérôme, VASSORT Alain, TAVERNIER Karine, DE CARVALHO Maria, GONZALEZ Jean-Jacques, PEREZ Béatrice, PANNETIER Bernard, MALTRAIT Anne-Marie, MARCHAND Georges, LADENT Anne-Marie, VEDRENNE Marie

Etaient absents : DUMAS Eloïse (pouvoir donné à Yves-Marie BRIENT) et MAZURE Nicolas (pouvoir donné à Nadine BOUTONNET)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 19, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités locales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Bernard PANNETIER est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 14 Avril 2014.

Madame le Maire annonce l'ordre du jour.

Elle demande si le public aura des questions sur l'ordre du jour ou en dehors de l'ordre du jour. Il est répondu négativement.

Délibération n°2014-45

OBJET : COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Rapporteur : *Alain Vassort*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Georges MARCHAND, délibérant sur le compte administratif de l'année 2013 dressé par Madame Nadine BOUTONNET, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

☒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dép ou déficit	Rec ou excédent	Dép ou déficit	Rec ou excédent	Dép ou déficit	Rec ou excédent
Résultats reportés		484212		133518.63		617730.63
Operations exerc 13	1267314.17	1433663.94	710569.1	505297.41	1977883.27	1938961.35
TOTAUX	1267314.17	1917875.94	710569.1	638816.04	1977883.27	2556691.98
Résultats clôture		650561.77	71753.06			578808.71
RAR			136126.49	20713.00	115413.49	
TOTAUX CUMULES	1267314.17	1917875.94	846695.59	659529.04		
RESULTAT DEFINITIFS		650561.77	187166.55			463395.22

☒ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,

☒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

☒ **Arrête, à 14 voix POUR et 4 voix CONTRE, les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.**

Délibération n°2014-46

OBJET : ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Rapporteur : Alain Vassort

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Georges MARCHAND, délibérant sur le compte administratif de l'année 2013 dressé par Madame Nadine BOUTONNET, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

☒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dép ou déficit	Rec ou excédent	Dép ou déficit	Rec ou excédent	Dép ou déficit	Rec ou excédent
Résultats reportés			41431.80		41431.80	
Operations de l'exerc 13	13105.52	13344.07	40426.56	104617.26	53532.08	117961.33
TOTAUX	13105.52	13344.07	81858.36	104617.26	94963.88	117961.33
Résultat clôture 2013		238.55		22758.90		22997.45
<i>RAR</i>			<i>19828.58</i>	<i>25000.00</i>		<i>5171.42</i>
Résultats affectation		238.55		22758.90		238.55
RESULTAT CUMULE vue ensemble CA 13	13105.52	13344.07	101686.94	129617.26		
		238.55		27930.32		28168.87

☒ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,

☒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

☒ Arrête, à 14 voix POUR et 4 voix CONTRE, les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

Délibération n°2014-47

OBJET : COMMUNE - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2013

Rapporteur : Alain Vassort

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le cas échéant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,

Paraphe

les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare, 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Délibération n°2014-48

OBJET : ASSAINISSEMENT - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2013

Rapporteur : Alain Vassort

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le cas échéant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Paraphe

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare, à, 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Délibération n°2014-54

OBJET : ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS de l'exercice 2013

Rapporteur : Alain Vassort

Les résultats approuvés du compte administratif sont affectés au budget annexe 2014 de l'assainissement comme suit :

Total à affecter	000 €
Affectation en réserves R 1068	000 €
Report en exploitation R002	238.55 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve les propositions faites par Monsieur Alain VASSORT pour l'affectation des résultats au budget annexe de l'assainissement à 15 voix POUR et 4 voix CONTRE

Délibération n°2014-55

OBJET : COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS de l'exercice 2013

Rapporteur : Alain Vassort

Les résultats approuvés du compte administratif sont affectés au budget 2014 de la Commune, comme suit :

Total à affecter	650 561.77 €
En réserve art 1068	187 166.55 €
Report en F art 002	463 395.22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve les propositions faites par Monsieur Alain VASSORT pour l'affectation des résultats de la Commune à 15 voix POUR et 4 voix CONTRE

Délibération n°2014-49

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX DE L'ANNEE 2014

Rapporteur : Alain Vassort

Monsieur Alain VASSORT rappelle la décision de non augmentation du taux des impôts locaux en 2013.

Le Conseil municipal, après avoir en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la proposition de non augmentation et ADOPTE les taux suivants :

- | | |
|--|----------------|
| • Taxe d'habitation | 12.50% |
| • Taxe foncière sur les propriétés bâties | 14.70 % |
| • Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 85.33 % |

Délibération n°2014-50

OBJET : VOTE DU BUDGET COMMUNE 2014

Rapporteur : Alain Vassort

Monsieur Alain VASSORT présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de la Commune qui s'équilibre de la manière suivante :

Section Fonctionnement

Recettes	1 862 032,34 €
Dépenses	1 862 032,34 €

Section Investissement

Recettes	810 346,97 €
Dépenses	810 346,97 €

Soit un budget total de : **2 672 379,31 €**

Les dépenses et recettes sont détaillées

Lors de l'exposé du budget, Monsieur Georges MARCHAND s'étonne du versement de subventions par la commune à des associations non Mitrodaïres (secours populaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le budget de fonctionnement et le budget investissement de la Commune à 15 voix POUR et 4 voix CONTRE

Délibération n°2014-51

OBJET : VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2014

Rapporteur : Alain Vassort

Monsieur Alain VASSORT présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'Assainissement qui s'équilibre de la manière suivante :

Section Fonctionnement	
Recettes	17 332,55 €
Depenses	17 332,55 €

Section Investissementt	
Recettes	57 658,90 €
Depenses	57 658,90 €

Soit un budget total de : **74 991,45 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le budget de fonctionnement et le budget investissement de l'Assainissement à 15 voix POUR et 4 voix CONTRE

Délibération n°2014-52

OBJET : Occupation précaire du patrimoine communal – toit de la salle polyvalente – par la coopérative « Combrailles Durables » SCIC SA

Rapporteur : Karine Tavernier

Pour rappel, à la séance du conseil municipal du 15 septembre 2011, Isabelle Gardères, était venue présenter les différents projets photovoltaïques sur lesquels l'association Combrailles Durables et la commune de Ménérol souhaitaient mener des études de « faisabilité ».

La salle polyvalente avait alors été identifiée. Suite aux nombreuses fluctuations du « marché » du photovoltaïque, la faisabilité –essentiellement financière - n'avait jamais pu être établie avant 2013.

Le 13 septembre 2013 Madame Isabelle Gardères a présenté l'opportunité qui aurait pu permettre de concrétiser ce projet :

Il s'agissait d'un appel à projet organisé par la CRE (Commission régulation Energie) auquel Ménérol pouvait candidater. Ce projet mené par la SCIC SA « Combrailles Durables », nécessitait d'établir une convention d'occupation du patrimoine communal **à titre gratuit.**

Cette convention a donc été adoptée par délibération du 13 septembre 2013. Elle indiquait qu'en contrepartie, « Combrailles Durables » assurerait la surveillance de l'installation des panneaux photovoltaïques de l'école et une aide à la facturation.

Par contre elle comprenait la clause suivante :

« Le bénéficiaire s'engage à résilier la convention dans l'hypothèse :
- de la non désignation du bénéficiaire comme lauréat par la CRE (fin 2013).

Paraphe

- de la non validation par le Conseil Municipal des différentes études précédant la réalisation du projet. La résiliation interviendra de plein droit dans un délai de 15 jours après information par la commune par courrier recommandé avec AR »

La CRE n'étant plus d'actualité (pas de dossier déposée), Combrailles Durables et la municipalité de Ménérol ont défini un autre montage (classique rachat 100 KW). Les études de faisabilité réalisées par le bureau d'études techniques bois Sylva Conseil en date du 05/02/2014 (structure salle Polyvalente et toit) ont par ailleurs démontré que le projet était faisable.

A ce stade de la démarche, une nouvelle convention reprenant les mêmes termes et en excluant seulement ce paragraphe vous est donc proposé afin que le projet se poursuive.

Avant de passer au vote, le projet de 537 m² est présenté à l'assemblée (voir pièce jointe).

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la demande d'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toits de la salle polyvalente présentée par la SCIC SA « Combrailles Durables »,

Considérant qu'un projet de convention d'occupation du patrimoine communal «Convention d'occupation précaire du patrimoine communal salle polyvalente de Ménérol » a été élaboré par le conseil municipal en collaboration avec les responsables de la SCIC SA « Combrailles Durables »,

Considérant que ce projet répond aux orientations gouvernementales dans le cadre des énergies renouvelables

Considérant que la collaboration entre la municipalité de Ménérol et la SCIC SA « Combrailles Durables » en est au stade de la réalisation du projet salle polyvalente.

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 : De poursuivre la mise à disposition, pour l'implantation de panneaux photovoltaïques, la toiture du patrimoine communal suivant :

☒ construction : salle polyvalente de Ménérol, toitures sud sur bâtiment abritant les installations sportives.

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et notamment la nouvelle convention.

Délibération n°2014-53

OBJET : Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal est tenu d'instituer une commission communale des impôts directs, qui devra être composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires titulaires dont un habitant hors de la commune et six commissaires suppléants dont un habitant hors de la commune.

Paraphe

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à proposer à la Direction des Finances Publiques les listes des contribuables ci-dessous :

Liste des contribuables habitant la commune :

NOM - PRENOM	ADRESSE
Madame Nadine BOUTONNET	10 Rue du Château d'eau 63200 MENETROL
Monsieur Germain LESCURE	46 rue de la Palène 63 200 MENETROL
Monsieur Jean-Jacques LEVADOUX	5 Route des Charmes 63 200 MENETROL
Monsieur BERTONCELLO Jean-Pierre	2 ter Route des Charmes 63 200 MENETROL
Monsieur Michel LAFAGE	19 rue des Ecoles 63 200 MENETROL
Monsieur Orlando DE ABREU	4 impasse des Sept Villas 63 200 MENETROL
Madame Pascale SUAREZ	23 rue des Ecoles 63 200 MENETROL
Monsieur JAFFEUX Christian	1 rue du 14 Juillet 63 200 MENETROL
Monsieur JERBILLET Gilles	28 rue les Garennes 63 200 MENETROL
Madame ARNAUD Jocelyne	Les Asperges Rue de la Palène 63 200 MENETROL
Madame MONTCOUILLOUX Lucienne	11 allée des Tilleuls 63 200 MENETROL
Madame TAVERNIER Karine Adjoint à l'Urbanisme	14 Rue de la Palène 63200 MENETROL

Liste des contribuables habitant hors de la commune :

NOM - PRENOM	ADRESSE
Monsieur PLOTAT Christian	Les Vergnes 63 200 RIOM
Monsieur CLEMENT Alain	3 rue des Parpaillots 63 720 SURAT

Le conseil municipal, après délibération, APPROUVE, à l'unanimité, la liste proposée.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Fait et clos les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Les membres du Conseil municipal